



4 décembre 2020
Or. anglais

COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA SCIENCE, DE L'ÉDUCATION ET DES MÉDIAS

Déclaration écrite sur Sainte-Sophie¹

La modification du statut de Sainte-Sophie à Istanbul qui, de musée est devenue mosquée le 13 juillet 2020, illustre la méconnaissance par la Turquie des valeurs culturelles et religieuses. Symbole légendaire de l'interaction entre les civilisations et de la coexistence des cultures, ce monument est l'un des sites du patrimoine mondial les plus importants. La beauté sublime de Sainte-Sophie transcende les religions. Véritable chef d'œuvre architectural, elle a exercé une vaste influence tant sur l'art occidental qu'islamique. La violation de ce patrimoine unique est répréhensible et inacceptable. C'est aussi une régression discriminatoire, qui va manifestement à l'encontre de l'identité laïque et de l'héritage multiculturel de la Turquie.

Cette décision est aussi contraire aux valeurs et aux principes fondamentaux de l'Assemblée parlementaire, en particulier en ce qui concerne le dialogue interculturel et interreligieux et le principe du vivre ensemble. En tant qu'organisation multiculturelle par définition, nous devons construire des sociétés solidaires réceptives à la diversité et trouver les moyens de faire coexister pacifiquement différentes confessions et croyances dans des sociétés diverses en protégeant les droits de l'homme de tous, en préservant l'État de droit et en garantissant la liberté religieuse.

¹ Déclaration adoptée par la commission le 4 décembre 2020, sur la base d'une proposition de M. Nicos Tornaritis, Président de la délégation chypriote auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.